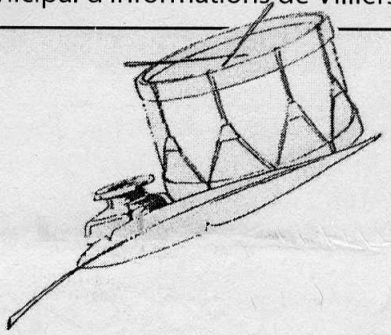


Le « Plume-Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Parc naturel régional du Gâtinais français



JUIN 2011

N° 54

Le mot de madame le Maire

Chères Villaronnes, chers Villarons,

L'équipe municipale en place est à mi-parcours. Vous allez pouvoir prochainement lire un Plume-Tambour spécial. Ce numéro nous a semblé important car il est un premier bilan du travail accompli : certains projets ont abouti, d'autres sont en phase d'approfondissement ou en cours de réalisation, d'autres, encore, ont été abandonnés. Ils se sont inscrits dans des projets que nous avions définis lors de la campagne électorale et ont été enrichis d'autres apports.

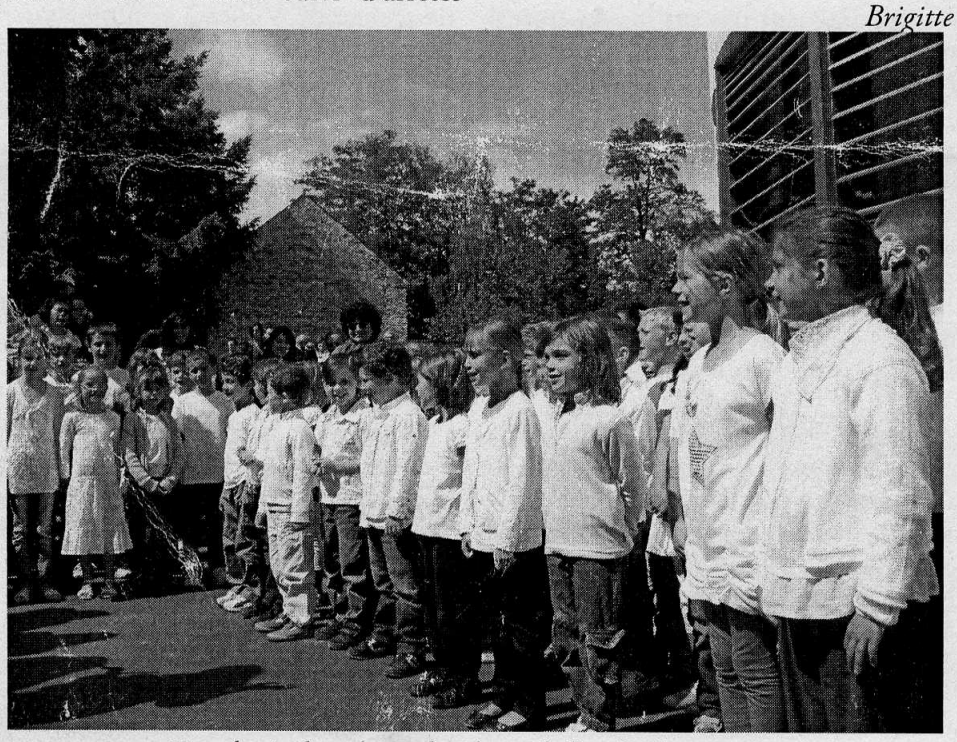
L'été est arrivé plus tôt cette année suivi d'arrêtés préfectoraux nous demandant de limiter notre consommation d'eau et d'être attentifs aux risques d'incendie en forêt.

Les beaux jours encourageant les rencontres, je vous rappelle quelques règles qui permettent de mieux vivre les uns avec les autres : respectons le sommeil de nos voisins quand nous organisons une fête.

Je vous souhaite un bel été, de bonnes vacances ressourçantes pour celles et ceux qui peuvent en disposer.

Et si vous êtes à Villiers le 14 juillet, l'équipe municipale et l'Amicale villaronne vous donnent rendez-vous sous les tilleuls pour un moment de partage et de fête.

Brigitte Delahaye Audrain



Fête des écoles, chant des élèves de l'école élémentaire.

Sommaire

Le mot du maire	Page 1	Expressions Villaronnes	Page 11
Conseil municipal du 26 avril 2011	Page 2	Ici la Terre	Page 12
Conseil municipal du 23 mai 2011	Page 4	Ce qui s'est passé	Page 13
Conseil municipal du 14 juin 2011	Page 5	Evènements à venir	Page 15
Infos commune	Page 7	Nos joies, nos peines	Page 16
Un mot des commissions	Page 9	Agenda	Page 16

Comité de rédaction : Brigitte Delahaye Audrain, Jean-Michel François, Françoise Hubert, Philippe Esclangon, Sylvie Lepage, Etienne Roussereau, Annie Union
Mise en page : Dominique Ceraudo
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2011

Présents : Brigitte Delahaye Audrain : maire ; Roger Magert, Marie-France Champion, Michèle Ferré, Françoise Hubert : adjoints ; Alain Champion, Jean-Michel François, Ludovic Jeannotin, Yves Lechevallier, Bernard Leroy, Mireille Permanyer, Paul Shelton : conseillers municipaux.
Absents non excusés : Marc Rousseau, Alain Quantin
Secrétaire : J.-M. François

DÉLIBERATIONS

Approbation du Conseil du 29 mars 2011
Vote à l'unanimité.

Enquête publique concernant le Rocher Saint-Étienne
Il existe deux chemins, le GR13 et un autre, tracés sur les cartes IGN qui n'apparaissent pas sur le cadastre. Il n'apparait pas non plus la Grotte du Curé, la fontaine existante et l'emprise du réservoir.
Depuis la création du terrain de football, une partie du chemin rural de Villiers-sous-Grez à la route du marais n'existe plus mais il est toujours présent sur la feuille cadastrale. Le chemin rural n°21 dit de l'Hermitage ne correspond pas sur le terrain à son empreinte cadastrale.
La Commune souhaite régulariser la situation et envisage de réaliser les opérations suivantes :
. création de chemins ruraux suivant les emprises existantes ;
. création d'une emprise permettant de visualiser sur la feuille cadastrale l'emprise du terrain du réservoir ;
. déclassement d'une partie du chemin rural de Villiers-sous-Grez à la route du marais. Emprise déclassée dans le domaine privé communal.
. déclassement d'une partie du chemin rural n°21 dit l'Hermitage. Emprise cédée au propriétaire de la parcelle voisine (cadastrée section C n° 906) pour régularisation.
Une enquête publique est nécessaire pour cette modification.
Le Conseil donne son accord. L'enquête publique est votée à l'unanimité.

Enquête publique concernant le garage de Villiers-sous-Grez
A l'angle de la rue des Bordeaux et de la rue de la Garenne, il existe une parcelle appartenant à la Commune que la société civile immobilière « 1 rue des Bordeaux » (le garage de Villiers) occupe actuellement et souhaite acquérir afin de régulariser la situation existante. Le but est de clôturer cette parcelle, en conservant un pan coupé pour la visibilité, afin d'y stocker en sécurité les véhicules en cours de réparation.
La Commune envisage par la suite d'aménager un trottoir dans le prolongement de ceux existants afin de maintenir la continuité du cheminement piéton.
La nouvelle limite s'inscrit dans le prolongement des clôtures des propriétés contiguës. Suite au déclassement de cette partie, la cession sera réalisée à l'Euro symbolique, la SCI de la rue des Bordeaux prenant en charge l'intégralité des frais résultant de ce déclassement.
Une enquête publique permettra de déclasser cette emprise de la voirie communale avant cession.
Le Conseil vote à l'unanimité cette enquête publique. Toutefois le Conseil réserve la délibération finale en fonction de la mise en conformité du garage.

Association endurance équestre, concours du 5 et 6 juin 2011
Les boucles proposées pour les épreuves sont identiques aux précédents tracés excepté sur la fin. Ce nouveau parcours est accepté à l'unanimité.

Fourniture et pose d'un poteau incendie au foyer
Le poteau en place est en mauvais état, il est très difficile de l'ouvrir et de le fermer. Pour des raisons de sécurité il est nécessaire de le changer. Le devis de la SAUR est de 1 910,91 € TTC.
Ce devis est accepté à l'unanimité.

Éclairage du terrain de boules
L'éclairage du terrain de boules est défectueux, il est nécessaire de remplacer 8 projecteurs.
Le devis s'élève à 2 021 € pour un éclairage à 50 lux et à plus de 3 000 € pour un éclairage à 100 lux.
Madame le Maire propose de faire une étude globale de façon à éclairer aussi le terrain multisports attenant. La proposition est acceptée à l'unanimité.
Marie-France Champion propose de s'occuper de faire l'étude.

Devis concernant la réparation du tracteur
Les pièces suivantes sont à remplacer sur le tracteur de la commune : changement volant moteur, kit embrayage complet, pivot pont avant, bague pont avant, rotule de direction, flexible hydraulique épareuse. Ces pièces à changer nécessitent beaucoup de main d'œuvre. Le devis est de 6 802 € TTC. Ce devis est accepté à l'unanimité.

Budget primitif de la commune

Taux des 4 taxes
Le législateur a organisé une nouvelle affectation des ressources aux collectivités territoriales à partir de 2011. Le Conseil municipal vote à l'unanimité pour les taux de référence votés en 2010.

Budget primitif de la commune 2011
L'intégralité du budget 2011 peut être consulté en mairie.

Commune

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	776 866,72	776 866,72
Investissement	514 262,51	514 262,51

Le budget de la commune est voté l'unanimité.

Eau

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	35 273,52	35 273,52
Investissement	61 327,95	61 327,95

Assainissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	168 890,17	168 890,17
Investissement	183 326,10	183 326,10

Le budget eau et le budget assainissement sont votés à l'unanimité

Devis Joué pour les modifications cadastrales
Le devis s'élève à 3 635,84 € plus 908,96 € TTC.
Ce devis est accepté à l'unanimité.

Subventions aux associations

Les amis du patrimoine	200
Gymnastique volontaire Bourron	150
Boulistes Villiers-sous-Grez	75
Tennis club Villiers-sous-Grez	600
Tennis club Villiers-sous-Grez exceptionnelle	400
Sauvebois	250
Anciens du canton	100
ESF	300
DDEN	50
UNSS collège Blanche de Castille	50
UNSP sport adapté	150
Club des sages	100
Amicale Villaronne	2000
Bibliothèque	840
Jeunes sapeurs pompiers	150
Le coq chantant	400
Coopérative scolaire école maternelle	200
Coopérative scolaire école élémentaire	300
Tête des trains	50
Rock & salsa	75
Grand parquet endurance	300
Budo	100
Amicale des anciens Villiers-sous-Grez	100
Proquartet	100

Expressions Libres ne sollicite pas de subvention.
Ces subventions sont votées à l'unanimité.

INFORMATIONS

. Annie Virmout remercie le Conseil pour le verre d'adieu organisé pour son départ en retraite.
. Le Conseil Général confirme la réception de la demande de subvention concernant la mise aux normes du stade de football communal.
. Le PNR ainsi que monsieur Julia ont envoyé une lettre de soutien à la pétition qui leur a été adressée concernant le garage de Villiers.
. Intercommunalité : La-Chapelle-la-Reine nous informe que son conseil municipal a fini par voter l'adhésion à notre intercommunalité.
. La SNCF nous informe de travaux de ballast sur les voies de Nemours à Bagneaux du 18 mai au 17 juin, pouvant entraîner des perturbations du trafic et des fermetures de passages à niveau sur les communes de Saint-Pierre-lès-Nemours et Bagneaux.
. M. Hacquin, dans une lettre à madame le Maire fait part de sa démission de la société de chasse. M. Jean Lepage prendra sa succession.
. Réponse de la DRIEE suite à la lettre de madame le Maire demandant des informations concernant les conditions de réfection entre Bessonville et Nemours

et l'aire de stockage. Le chef de l'unité a l'honneur de nous informer que son service n'a pas compétence et ne dispose d'aucun élément sur les travaux effectués sur l'autoroute.
. Expropriation des bois de la Commanderie, les zones C, D et E sont concernées.
. Alain Champion nous informe que le syndicat des transports ne prendra plus en compte les enfants n'habitant pas les communes concernées par le RPI (pour nous Recloses et Villiers-sous- Grez).

La séance est levée à 23 h 30.

Compte rendu du Conseil municipal du 23 mai 2011

Présents : Brigitte Delahaye Audrain : maire ; Roger Magert, Marie-France Champion, Michèle Ferré, Françoise Hubert : adjoints ; Alain Champion, Jean-Michel François, Alain Quantin : conseillers municipaux.
Absents excusés : Yves Lechevallier donne pouvoir à F. Hubert ; Bernard Leroy donne pouvoir à Brigitte Delahaye Audrain, Mireille Permanyer donne pouvoir à Roger Magert, Paul Shelton donne pouvoir à Michèle Ferré.
Absents non excusés : Ludovic Jeannotin, Marc Rousseau
Secrétaire : Michèle Ferré

DÉLIBERATIONS

Approbation du Conseil du 26 avril 2011 : pas de remarques

Rectification du compte rendu et des délibérations n°27 et n°28 du Conseil municipal du 29 mars 2011 : affectation du résultat eau et assainissement en section investissement au compte 001 en recette. Vote à l'unanimité.

Convention concernant les Jardins Familiaux
Suite à la proposition de la commission environnement, embellissement, le Conseil municipal n'a aucune remarque. Vote à l'unanimité de la convention. Les cabanons seront montés prochainement par les employés communaux et l'eau est en cours de branchement par la Saur.
Le texte complet de la convention ainsi que le contrat de location sont à la disposition des habitants en mairie.

Délibération pour une formation des élus
L'une portant sur la responsabilité civile et pénale des élus et l'autre sur les subventions accordées aux communes. Ces deux formations se tiendront à Fontaine-Le-Port les 8 et 29 septembre 2011. Les inscriptions sont en cours. Vote à l'unanimité.

Les associations
Des subventions sont accordées à des associations en ayant fait la demande, même en retard : 500 € au club des Aînés, 50 € à la FNACA et 100 € au théâtre du Barouf (qui ne peut obtenir de subvention de la région s'il n'en reçoit pas de la Commune). Vote à l'unanimité.

Boucle équestre d'endurance les 2 et 3 juillet 2011
Demande faite auprès de la mairie par William Armagnac. La boucle équestre de 32 km devra passer par les plaines, l'ONF ne donnant plus l'autorisation pour l'emprunt de ses chemins. Vote à l'unanimité.

Sauvebois
La Commune adhère à l'association Sauvebois. Vote à l'unanimité.

Buvette du marché
Nécessité d'acheter une table, 4 chaises et 1 thermos. Françoise Hubert se charge de l'achat. Vote à l'unanimité.

Sandra Olivier
Elle demande une subvention pour participer au championnat de course en Hongrie. La mairie lui accorde 100 €. Vote à l'unanimité.

Spectacle Fluder
Suite au spectacle du vendredi 20 mai qui a fait salle comble, la recette reversée à M. Fluder s'élève à 898 €. Vote à l'unanimité.

INFORMATIONS

La visite de M. Formont est reportée à plus tard, les nouvelles conditions fiscales des intercommunalités n'étant pas connues à ce jour.

L'intercommunalité
M. le préfet a pris sa décision : les communes du canton sauf Larchant et Recloses font partie de l'intercommunalité de La-Chapelle-La-Reine. Une prochaine réunion aura lieu le 16 juin à Fromont afin de définir nos intérêts communautaires. Un Conseil municipal aura lieu le 14 juin à 20 h 30 à ce sujet.

Les chenilles processionnaires
Elles envahissent de plus en plus nos forêts, une information sera donnée dans le Plume-Tambour.

OPH 77
L'aménagement des bâtiments de la rue Gabriel Bachet reste à l'étude mais il faut envisager plus de logements afin que ce soit rentable (au départ 11 logements étaient prévus).

L'enquête publique concernant la parcelle attenante au garage et le cadastre des chemins autour du rocher Saint Etienne débutera mardi 7 juin et durera trois semaines environ.

Le PNR appelle 10 communes à être candidates pour l'étude des **arbres fruitiers du Gâtinais**. Arnaud Charpentier a proposé à Marie-France Champion d'inscrire Villiers-sous-Grez.

Le stationnement urbain
Conformément à l'arrêté de 1973, Mme le Maire prendra très prochainement un arrêté pour le stationnement dans toutes les rues de la commune, alliant les places marquées au sol et le stationnement alterné ou unilatéral. Les Villarons en seront informés.

L'affaire Poulaillon
Des avis ont été apportés par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de L'Energie d'Ile-de-France : avis défavorable en l'état actuel du projet ; par la Direction Départementale des Territoires : avis défavorable ; par Eau de Paris : opposition à l'implantation de l'installation de stockage.

Le 25 septembre 2011 des **élections sénatoriales** auront lieu. Une convocation du Conseil municipal est prévue le 17 juin à 19 h 30 à ce sujet avant la réunion publique avec monsieur Mahot du cabinet d'études (CDHU) concernant le Plan Local d'Urbanisme.

Fin de la séance à 22 h 30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2011

Présents : Brigitte Delahaye Audrain : maire ; Roger Magert, Marie-France Champion, Michèle Ferré, Françoise Hubert : adjoints ; Alain Champion, Jean-Michel François, Ludovic Jeannotin, Yves Lechevallier, Bernard Leroy, Mireille Permanyer, Paul Shelton : conseillers municipaux.
Absent excusé : Alain Quantin donne pouvoir à Alain Champion
Absent non excusé : Marc Rousseau
Secrétaire de séance : Roger Magert

DÉLIBÉRATIONS

Approbation du Conseil municipal du 23 mai 2011 : pas de remarque.

Tracteur
Travaux : lors du démontage du tracteur pour des travaux de réparation, les problèmes ont été plus importants que prévus. Une deuxième facture de la société Jacquet s'élève à 3 409 €.
Jante à changer : un devis est arrivé, au mieux disant après plusieurs devis. Accepté à l'unanimité.

SAFER

Dans le cadre de l'article L514-1 du Code Forestier relatif au droit de préférence des propriétaires de terrains boisés contigus, la SAFER nous demande de leur faire part de notre position quant à l'acquisition des biens.
Madame le Maire nous présente un plan avec les terrains à vendre par la SAFER.
Le conseil municipal à l'unanimité ne retient pas la proposition de la SAFER.

Taux votés

Conformément aux chiffres votés au budget, les taux sont les suivants :
Taxe d'habitation : 16,90
Taxe foncière bâti : 15,66
Taxe foncière non bâti : 45,53
CFE : 19,29
Accepté à l'unanimité.
Cette délibération annule et remplace la précédente.

INFORMATIONS ET REFLEXIONS

Communauté de communes

Propositions pour l'appellation de la future intercommunalité :

- Communauté de communes de la couronne La-Chapelle-la-Reine ;
- Communauté de communes des Villages du Gâtinais ;
- Communauté de communes de La-Chapelle-la-Reine et ses environs.

Propositions et questions concernant les intérêts communautaires :

Communication touristique :
- cellule d'information au sein de la communauté de communes ;
- point d'information concernant toute création d'entreprise et aide à la création d'entreprise ;
- voiries d'intérêt communautaire qui desservent les activités artisanales et touristiques ;
- encadrement pour la superficie d'une zone d'activités supérieure à 1 ha pour toute nouvelle zone.

Compétences optionnelles :
- la communauté sera compétente pour conduire des actions d'intérêt communautaire en fonction des coûts ;
- lister les associations.

Protection et mise en valeur de l'environnement :
- aire de compostage d'Achères-la-Forêt ;
- achat roulant lourd (exemple : balayeuse, etc...).

Sport :
- liste des associations ;
- que ferait-on de nos installations existantes ?
- qui en assurerait l'entretien ?
- répartition au nombre d'inscrits ;
- constructions inexistantes sur le canton : pistes cyclables intercommunales – piscine ?

Animation culturelle :
- mise aux normes des foyers ruraux ;
- les salles destinées à des activités culturelles précises peuvent être aidées financièrement ;
- avoir une régie spectacle.

La désignation des délégués des candidats titulaires et leurs suppléants en vue de **l'élection des sénateurs** le 25 septembre 2011 se fera lors de la réunion du vote du vendredi 18 juin à 19 h 30.

Arrivée de Pierre Monzani, préfet de Seine-et-Marne

Suite à une déposition de dossier concernant des travaux de marquage au sol et la mise en place d'un itinéraire de substitution pour les poids lourds de plus de 3,5 t, le Conseil général a décidé qu'une somme s'élevant à 2 110 € sera versée à notre commune au titre du programme 2011 de la **répartition du produit des amendes de Police.**

Un courrier de **Pro Quartet**, Centre européen de Musique de Chambre nous remercie de la subvention versée et nous annonce que cette somme sera déduite d'un concert dans l'église de Villiers-sous-Grez lors des rencontres 2012.

L'école maternelle invite le conseil municipal à venir écouter la chorale des enfants et à visiter l'exposition de productions plastiques.

22 h 30 : fin de la réunion du Conseil

Compte rendu du Conseil municipal du 17 juin 2011

Présents : Brigitte Delahaye Audrain : maire ; Roger Magert, Marie-France Champion, Michèle Ferré, Françoise Hubert : adjoints ; Alain Champion, Jean-Michel François, Ludovic Jeannotin, Yves Lechevallier, Bernard Leroy, Mireille Permanyer, Alain Quantin : conseillers municipaux.
Absent excusé : Paul Shelton
Absent non excusé : Marc Rousseau
Secrétaire de séance : Roger Magert

DÉLIBÉRATIONS

Désignation des délégués du Conseil municipal et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 25 septembre 2011.
Votants : 12

Se présentent **candidats titulaires** : Brigitte Delahaye Audrain, Roger Magert, Marie-France Champion, Alain Champion.
Ont obtenu : Brigitte Delahaye Audrain : 12 voix, Alain Champion : 9 voix, Roger Magert : 8 voix, Marie-France Champion : 7 voix.

Se présentent **candidats suppléants** : Marie-France Champion, Jean-Michel François, Alain Quantin, Ludovic Jeannotin.
Ont obtenu : Ludovic Jeannotin : 11 voix, Alain Quantin : 10 voix, Jean-Michel François : 9 voix, Marie-France Champion : 6 voix.

Sont élus :
Titulaires : Brigitte Delahaye-Audrain, Alain Champion, Roger Magert.
Suppléants : Ludovic Jeannotin, Alain Quantin, Jean-Michel François.

Fin de la séance : 19 h 50

Eau : restriction provisoire

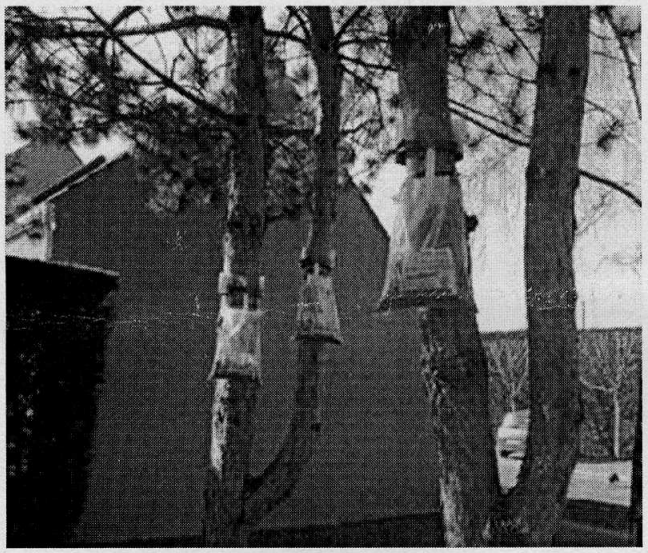
Un arrêté préfectoral en date du 20 mai 2011 constatant l'état de crise dans la zone du bassin du Fusin définit des mesures de restriction provisoire des prélèvements et des usages de l'eau dans le bassin de la Beauce. Notre village est concerné.
Les mesures de restriction ne sont pas applicables si l'eau provient des réserves d'eaux pluviales ou d'un recyclage.
Les prescriptions sont valables jusqu'au 30 novembre 2011 et concernent :
le lavage des véhicules,
le lavage des voiries et trottoirs,
le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux,
l'arrosage des pelouses et des espaces verts publics et privés, des espaces sportifs de toute nature,
l'arrosage des massifs floraux,
l'arrosage des jardins potagers,
le remplissage des piscines privées réservées à l'usage personnel d'une famille.
Tous ces usages sont interdits.
Cet arrêté peut être consulté dans tous les panneaux d'affichage de la Commune.

Mesures de protection contre les incendies de forêt

Un arrêté préfectoral en date du 27 mai 2011 concerne les mesures de prévention contre les incendies de forêt en raison de la période de sécheresse actuelle et des différents départs de feux observés durant ces dernières semaines en forêt seine-et-marnaise.

A l'intérieur des bois, forêts, plantations, reboisements situés dans la forêt de protection de Fontainebleau et à moins de 100 mètres de ceux-ci hors agglomérations, il est interdit à toute personne, jusqu'au 30 septembre 2011 :
- de fumer sur les terrains mentionnés ci-dessus ;
- d'y apporter allumettes et tout appareil producteur de feu.

COMMENT LUTTER CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN ?



Le problème est que la processionnaire du pin a pris de vitesse la recherche. Son intérêt était précédemment comme ravageur forestier principal des pinèdes, et nous disposions de traitements adaptés à la régulation des populations (pulvérisation d'insecticide biologique ciblé lépidoptères, à base de toxine bactérienne Btk). Mais, avec le réchauffement climatique, l'insecte est devenu une nuisance périurbaine et urbaine depuis les années 2000 car ces chenilles survivent mieux l'hiver et peuvent progresser vers le nord dans des zones où la rigueur hivernale les empêchait précédemment d'être présentes. Sauf que les traitements par pulvérisation ne sont pas adaptés à ces zones d'habitation. La recherche de moyens adaptés a commencé en 2008 et les résultats sont pour l'instant limités. De plus, il est illusoire de penser éradiquer les populations mais plutôt de les limiter.

Vous pouvez notamment utiliser en fin d'hiver l' 'Ecopiège' (encerclement du tronc par une gouttière donnant sur un sac contenant du terreau) pour la capture des chenilles au moment de la descente des troncs pour la procession de nymphose dans le sol. Ci-joint une photo, et en tapant sur Internet vous aurez des adresses de points de vente- L'ensemble sac + cercle coûte un peu moins de 60 € HT- attention il y a plusieurs diamètres selon la circonférence des arbres- Vous devez ensuite mettre du terreau à l'intérieur. Beaucoup de communes l'ont adopté, mais il n'empêchera pas des adultes migrants de venir recoloniser les mêmes arbres durant l'été suivant.

Néanmoins, vous n'avez plus à craindre ces insectes pour cette année car ils sont dans le sol, mais les nids restent urticants si vous les touchez sans protection (des poils y restent attachés). Avec des gants, vous pouvez les enlever et les brûler.

Les pièges à phéromone vendus dans le commerce, même s'ils sont beaucoup utilisés, ne servent pas vraiment à grand-chose sauf à connaître la date de vol des adultes mâles. En effet, ils ne piègent que des mâles, sont vite saturés (25 mâles capturés et la plaque est pleine), et n'empêchent en rien des femelles déjà fécondées par ailleurs de venir pondre. L'INRA travaille à la mise au point d'autres types de pièges, des pièges de masse non saturants qui visent à diminuer de manière très importante le nombre de mâles et donc la probabilité d'accouplement, mais ceux-ci ne sont pas encore disponibles. De même pour la confusion sexuelle où nous testons l'impact de pulvérisons à grande échelle de microplaquettes imprégnées de phéromone femelle pour désorienter les mâles qui deviennent incapables de trouver la 'vraie' femelle. Cela devrait être prêt dans les années à venir ainsi que des produits répulsifs naturels (issus d'arbres feuillus) pour femelles que l'on pourrait pulvériser sur les arbres des parcs et jardins (mais la femelle ira pondre ailleurs !).

En l'attente de ces nouvelles méthodes, la destruction manuelle ou mécanique des jeunes nids repérés en début d'automne reste un moyen privilégié. Il ne s'agit pas de suggérer de tirer à la carabine dans les nids, mais de repérer de manière précoce les jeunes nids ou prénids d'hiver, encore assez lâches et pas très blancs et soyeux, à un moment où d'une part ils sont souvent situés sur des parties accessibles de l'arbre (la ponte se fait souvent vers la base, dans la partie ensoleillée du houppier) et d'autre part les chenilles sont inoffensives. On peut les repérer assez facilement par la présence de touffes d'aiguilles décolorées situées à proximité (aiguilles à moitié mangées). Il suffit de retirer ces prénids à la main, en coupant la branche au sécateur ou à l'échenilloir. Ce moment se situe vers fin septembre-début octobre dans le bassin parisien. Evidemment, si vos arbres ont été ébranchés jusqu'à 10 m de haut, cela sera impossible.

Un mot des commissions

La période des congés arrive, certains d'entre vous peuvent se retrouver seuls, vos enfants, vos amis, votre entourage s'éloignant quelques jours, voire quelques semaines.
Vous pouvez ressentir alors une inquiétude, un sentiment de solitude : un imprévu peut arriver et vous mettre en difficulté.
Il faut que vous sachiez que vous n'êtes pas seul(e). L'équipe du C.C.A.S. est à votre disposition pour vous aider, vous conseiller. Voilà pourquoi nous vous communiquons les nom et numéro de téléphone de membres du C.C.A.S. que vous pourrez contacter durant les congés. N'hésitez pas à les appeler en cas de problème.

Personnes à contacter durant les congés :

Brigitte Delahaye Audrain	01 64 24 23 31
Roger Magert	02 38 95 71 15
Michèle Ferré	01 64 24 24 11
Mireille Permanyer	01 60 71 98 18
Sylvie Lepage	01 64 24 25 10
Janine Fraix	01 64 24 23 91
Laure Poulain	01 64 24 26 63
Nathalie Marlin	01 64 24 25 55

Rappel de quelques précautions simples à prendre pour se prémunir des personnes malveillantes

- Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.

- Privilégiez vos déplacements en vous faisant accompagner (commerces, banques…).

- Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.

- Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître aux organismes sociaux, à votre mairie, ou à votre commissariat de police ou votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, **lorsque les circonstances le justifieront**.

- Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.

- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.

- N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien…), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.

- Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (« https »).

- Evitez de détenir trop d'espèces ; privilégiez les paiements par carte bancaire.

- Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.

- Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.

Roger Magert

Marché à Villiers

La clientèle se faisant de plus en plus rare, les producteurs sont dans l'obligation de renoncer à notre marché villaron qui n'atteint plus un seuil de rentabilité acceptable, ils s'en excusent auprès de leurs fidèles acheteurs.
Nous tenterons une nouvelle expérience en septembre en espérant vous retrouver nombreux chaque semaine.

Françoise Hubert

LE PLAN DE STATIONNEMENT

Mis en place à titre expérimental au mois de décembre 2010, il a reçu des avis favorables de la part des Villarons, et nous constatons actuellement une nette amélioration du stationnement précédemment très chaotique.
Mais vous nous avez également fait part de quelques anomalies et dysfonctionnements, nous essayons d'y remédier. Quelques places marquées au sol empêchent la bonne circulation des engins agricoles, d'autres posent problème pour pouvoir entrer ou sortir des propriétés. Le stationnement alterné est également problématique dans des rues étroites.
C'est pourquoi nous proposons notre « 2ème plan», qui tient compte de ces difficultés mais qui garde à son cœur notre souci primordial : la sécurité de tous les usagers de la route. Nous vous invitons à prendre connaissance dès maintenant du plan révisé et vous demandons de le respecter dans tous vos déplacements dans notre village.

Emplacements marqués au sol :
rues : Bachet, Croix Lambert, Lefèbvre, Nemours ;
Stationnement alterné (avec changement de côté tous les 15 jours) :
rues : Creuse, Egalité, Eglise, Garenne, Larchant, Place ;
Stationnement unilatéral côté impair :
rues : Bordeaux, Buisson ;
Stationnement unilatéral côté pair :
rue Lefèbvre du n° 2 au n° 22 ;
Stationnement côté maisons :
rue de la Place (n° 8, 9, 10, 11, 13, 15, 17, 19).

Nous vous rappelons également que tout stationnement sur trottoir ou sur bande jaune, est interdit par le Code de la route.
Ce plan est désormais entériné par arrêté municipal et toute infraction sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

Paul Shelton
Commission Sécurité Routière

JARDINS FAMILIAUX... C'EST PARTI...!

Lundi 2 mai 2011, nos jardinières et jardiniers ont pris possession de leur parcelle de terrain, avec bien du mérite car, encore à ce jour, ils doivent transporter l'eau d'arrosage. Mais cela devrait se régler très vite. Les plantations poussent très bien, donc, bravo !
Une parcelle de 120 m² est encore disponible, donc, si vous avez la fibre du jardinage, il n'est pas trop tard pour planter. N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de la mairie (01 64 24 21 03).

Mireille Permanyer



Laetitia et William se sont mariés le 28 mai 20011. Laetitia participe activement à la vie du village dans la commission jeunesse, à la bibliothèque et nous l'en remercions. Nous adressons tous nos vœux chaleureux de bonheur à Laetitia, William et leur petit Briac !

Brigitte Delahaye Audrain

Expressions Villaronnes

Compostage

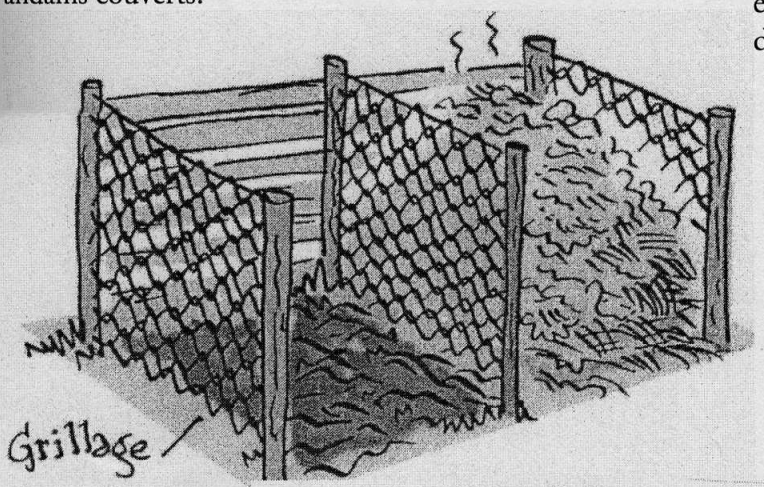
En complément de notre article du dernier Plume-Tambour, voici quelques exemples d'installations faciles à réaliser.

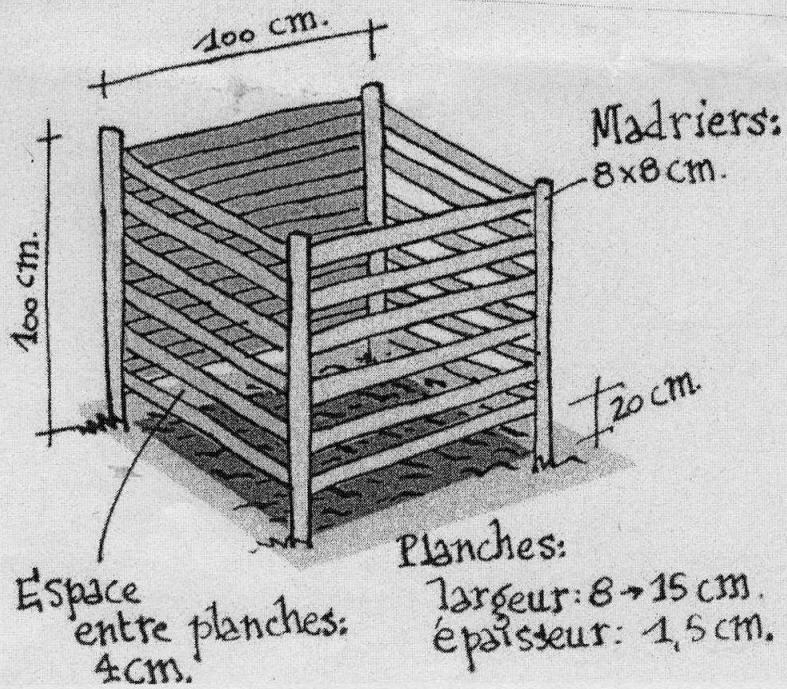
Construire les conteneurs

Il s'agit de fabriquer deux conteneurs (ou plus) de compostage accolés. L'idéal, bien sûr, est d'avoir deux conteneurs et une aire dégagée pour le stockage en andains couverts.

Ces conteneurs peuvent être construits avec des planches brutes, en réutilisant par exemple des palettes de bois, des piquets de clôture et du grillage à mailles larges, en y plaçant alors une bâche perforée pour éviter le dessèchement. Une variante possible est de construire des murs maçonnés ou d'utiliser des panneaux de béton prévus pour les clôtures de jardin. La condition essentielle est de laisser suffisamment d'ouvertures pour permettre à l'air d'atteindre le tas de compost et d'y circuler.

Vos deux cubes (sans fond) feront un mètre de côté. Il est mieux de ne pas dépasser 60 à 70 cm de hauteur de tas.





Nota

Pour les petits ou très petits jardins (50 m^2), le mieux est d'acheter un fût à compost du commerce sans oublier qu'il faut un volume minimum pour une décomposition idéale (je dirais 100 litres approximativement).

Maurice Michou



alisier de Fontainebleau

BRANCHE-NATURE
de l'Amicale villaronne

La sortie-nature du 28 mai animée par Michel Arluison et Gabriel Carlier a regroupé des passionnés de botanique chevronnés ou débutants, Villarons ou voisins.
Les naturalistes de l'ANVL continuent de nous faire découvrir les fleurs, arbustes et arbres qui poussent sur les sites d'intérêt écologique de notre territoire. Après le Bateau, le Brillier et le Rocher Saint-Etienne les années précédentes, nous avons continué d'explorer le Rocher de la Vignette et découvert les espèces communes ou celles, rares et protégées, recensées dans l'inventaire réalisé en 2005 et édité dans le « volet écologique » de l'Atlas communal. Au printemps 2012, quel site sera proposé par l'ANVL ? Le Bois du Landy, le Rotimont, le Perpignan, les Berthelins, ou ….. ?

Nature et biodiversité

Natureparif est l'agence régionale pour la nature et la biodiversité en Ile-de-France. Sa présidente 2011 est Liliane Pays qui est également vice-présidente du Parc naturel régional du Gâtinais français. Pour découvrir ses missions : http://www.natureparif.fr/fr/biodiversiteidf
Le Guide pour la gestion différenciée des espaces verts (téléchargeable) est une mine d'informations sur les plantes et arbres adaptés aux différents sols et qui sont peu exigeants en arrosage et soins.

Qualité de l'air

Airparif est l'agence régionale de la qualité de l'air. Elle fournit en temps réel la mesure des polluants atmosphériques, des polluants à effet de serre, des particules fines et des pollens. Les mesures sont effectuées dans des stations réparties en zone urbaine ou rurale. Il en existe 5 en Seine-et-Marne, dont celle de Fontainebleau-Recloses. Pour la découvrir : http://www.airparif.asso.fr/pages/resultats/stations.

Bientôt les vacances à la mer ?

La vie a débuté dans l'eau il y a environ 3,8 milliards d'années, contre quelques centaines de millions pour la vie terrestre. Parce qu'elle est immense et infinie, on a souvent tendance à croire que la mer est capable de tout absorber, de tout diluer. Or ces dernières années, de multiples études ont prouvé à quels points nos océans et leurs habitants étaient blessés, fatigués, abîmés…
Maud Fontenoy, vice-présidente du Conservatoire national du Littoral et porte-parole de l'UNESCO pour les Océans propose de signer en ligne la Charte pour la protection des océans :
http://www.maudfontenoyfondation.com/charte/index.htm

Pratiquement, à notre niveau, elle recommande :
. de manger des poissons dont les stocks ne sont pas en péril, voir les espèces recommandées et des recettes sur mrgoodfish.com.
. de boycotter les espèces menacées : thon rouge, saumonette, sabre, empereur, congre, dorade rose, espadon, flétan, lingue, merlu, raie, turbot…
. de rechercher les produits labellisés MSC qui certifient les pêcheries responsables ;
. de ne rien jeter à la plage, y compris dans les poubelles, le vent disperse en effet très vite les déchets qu'on y dépose ;
. de respecter la plage en ramassant tous ses déchets dont les mégots et de remporter le tout à la maison ;
. d'éviter de polluer : produits chimiques, plastique (il y a des « continents de plastique » dont un grand comme 6 fois la France dans le Pacifique)
. de prendre soin du corail en limitant l'acidification des océans. Comment ? En nous protégeant du soleil avec un t-shirt plutôt qu'avec :
- de la crème solaire (4 à 6 000 tonnes répandues dans la mer chaque année) dont les filtres chimiques, même en quantité infime, font blanchir les coraux en quelques jours ou
- de l'huile solaire qui flotte à la surface et crée un film qui diminue la photosynthèse.

Bon été à tous. Au plaisir de vous retrouver dans le Plume-Tambour de rentrée.

Katherine Moussaud pour Branche-Nature

Ce Qui S'est Passé

Les aînés de Villiers en balade



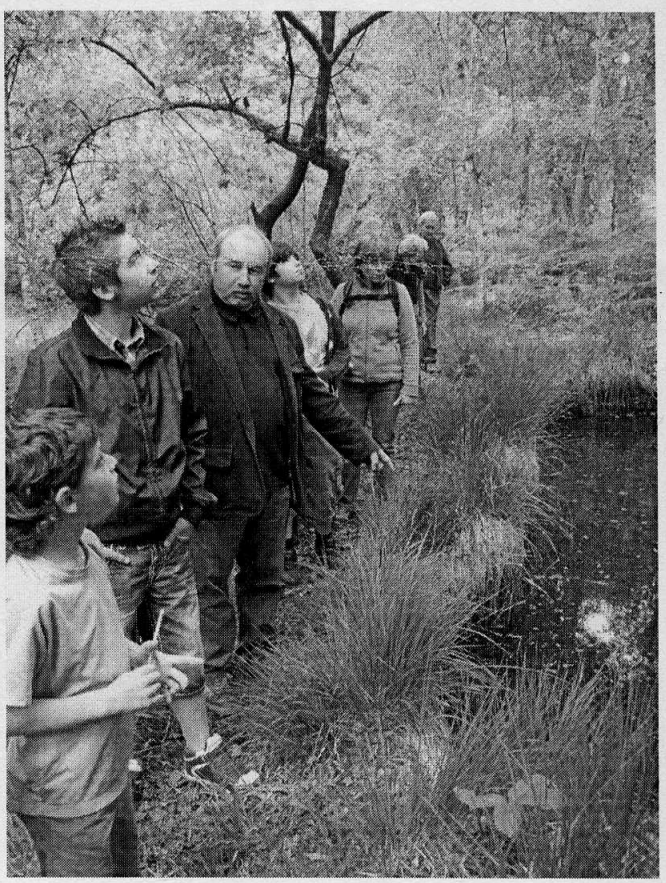
Jeudi 5 mai, le club des aînés de Villiers a organisé une sortie dans le Loiret.
Rendez-vous était donné à midi à Chilleurs-aux-Bois devant « La tête de veau » pour déguster la spécialité maison. Trente quatre convives se sont attablés dans une ambiance chaleureuse autour d'un repas copieusement servi par le personnel accueillant et conciliant (possibilité de varier les boissons ou les plats du menu) de ce restaurant entièrement décoré sous le signe des bovins. Après les plaisirs de la table et des agréables conversations, l'après midi était plus culturelle avec la visite du château de Chamerolles. Bâti au début du 16ème siècle sur l'emplacement d'une forteresse médiévale, cet édifice abrite depuis 1992 « La promenade des parfums » pendant laquelle les visiteurs découvrent l'univers de la toilette et des senteurs du 16ème siècle à nos jours. Accompagnés à travers des intérieurs meublés de différentes époques par la guide, le groupe a pu apprendre à mieux connaître comment nos ancêtres concevaient l'hygiène corporelle et quel rôle ont joué les parfums à travers les siècles.
Une promenade dans le jardin Renaissance du château a agréablement clos la visite.

Françoise Hubert

Rando à Recloses

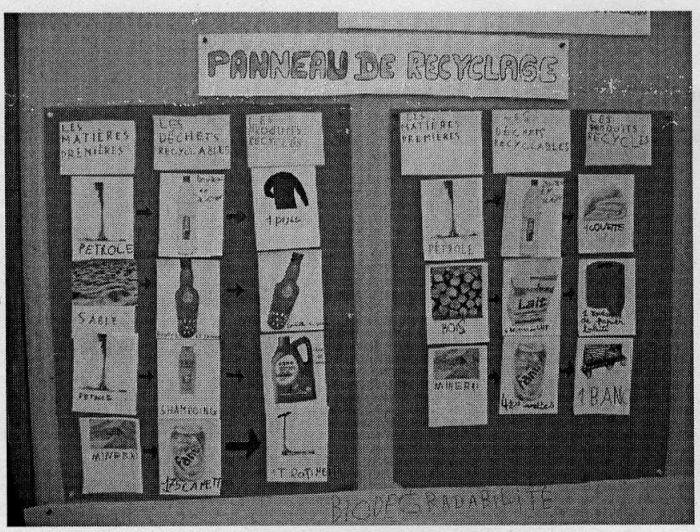
Dimanche 15 mai, une vingtaine de Villarons de tous âges s'est retrouvé pour partager une matinée en forêt. Recloses et sa forêt, sa vue sur la carrière de Bourron, ses mares qui ont tant plu aux chiens et fait rire les enfants, son petit chemin de crête bien accidenté et sa surprise dans la plantation de pin !
Un terrain bien connu de certains mais découvert pour d'autres qui aura permis à tous, j'espère, de passer un bon moment ensemble.

Sandra Olivier

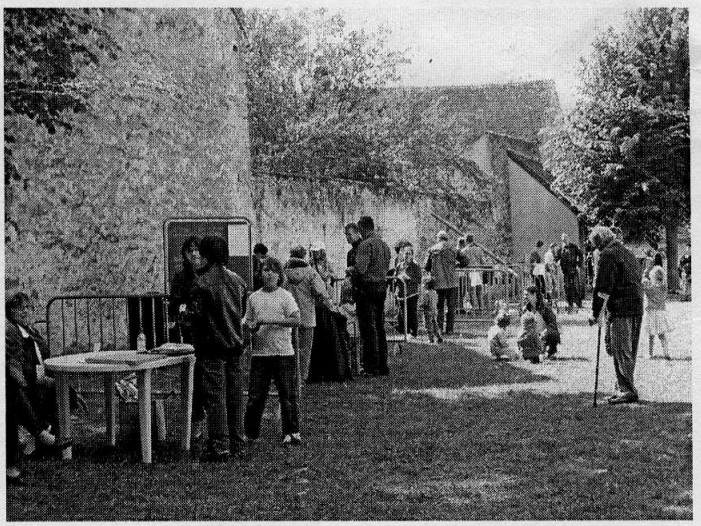


FÊTE DES ÉCOLES DU RPI ET KERMESSE DE L'ASSOCIATION « A VIVRE »

Malgré un temps peu clément, la kermesse des enfants de Villiers et Recloses a été un franc succès. Toute l'équipe de l'association A VIVRE remercie la municipalité et le RPI pour le prêt des locaux, ainsi que tous les bénévoles qui ont permis aux enfants de partager un moment magique. Nous espérons vous voir nombreux l'an prochain pour le plus grand bonheur des enfants.



Exposition des travaux des élèves dans la salle d'évolution de l'école maternelle.
Tri et recyclage des déchets : thème particulièrement présent car travaillé sur l'ensemble de l'année.



L'après midi de ce samedi 18 juin, la fête se prolonge par la kermesse organisée par les parents d'élèves.





Chants des chorales des élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Evènements à Venir

Prochaine endurance villaronne *les 2 et 3 juillet prochains*

A cette occasion tout le staff habituel de bénévoles sans qui rien ne serait possible va se retrouver sur le site villaron que nous connaissons bien. Montage le 1er et le 2, de bonne heure, sera donné le départ des épreuves pour jeunes chevaux patronnées par la Société Hippique Française et mises en musique par Endurance Equestre Fontainebleau (président William Armagnac). Le 3, sur des distances allant jusqu'à 90 kilomètres, ce sont les amateurs, les clubs et les pros qui se mesureront à nos boucles villaronnes. La municipalité apportera son soutien à cette manifestation par les bonnes volontés qui aident à son déroulement et le mobilier prêté à cette occasion. Bon vent à tous en espérant une météo clémente.

Yves Lechevallier

Brocante

Comme chaque année, le dernier dimanche d'août, nous avons tous rendez-vous au Larry pour la 22ème édition de la brocante-vide grenier organisée par les aînés de Villiers. Personnage emblématique de cette manifestation, André Surget (aidé de sa femme Eliane) en assure l'organisation même s'il se fait aider depuis quelques années par des plus jeunes... je veux dire moins anciens que lui. De 6 h à 18 h de nombreux exposants proposeront aux flâneurs des objets divers et variés afin que chacun ait une chance de découvrir la merveille qu'il cherchait. Si les habitués appellent longtemps à l'avance pour retenir leur stand, les inscriptions se font sur place pour 3 € le mètre linéaire. Sachez également qu'il est possible de se restaurer sur place au barnum de l'Amicale villaronne où l'on pourra vous servir boissons, frites, saucisses, sandwichs...
Au plaisir de vous retrouver le 28 août pour cette journée inscrite sous le signe de la convivialité.

Françoise Hubert

CSBM Section gymnastique volontaire

Plus que 2 semaines avant l'été et la fin d'une saison de gymnastique avec ces 184 adhérents !
Après sa fête annuelle le 27 mai à la salle des fêtes de Bourron-Marlotte où se sont réunies quelques 50 personnes pour partager, s'amuser, s'enthousiasmer, la saison prochaine se prépare. L'expérience réussie des semaines « portes ouvertes » reprend du 6 au 10 juin et du 19 au 23 septembre 2011.
En attendant de découvrir les plannings, contenus, tarifs des cours pour la saison 2011/2012, en septembre, nous annonçons dès maintenant l'organisation d'une *randonnée pédestre samedi 24 septembre 2011 afin de* partager à nouveau ces moments de convivialité tant appréciés et de faire connaître notre club auprès d'un plus grand nombre.
Bonnes vacances à tous et à toutes !
Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter dès à présent :
Martine, présidente au 06 32 86 82 12
Françoise, trésorière au 06 12 85 05 35
Laurence, secrétaire au 06 62 56 54 30



Ateliers de poterie à Villiers pendant les vacances d'été

Le matin de 10 h 30 à 12 h 30
et l'après-midi de 14 h à 16 h.
Prix : 25 € par atelier par personne tout compris
(terre, matériel et cuisson).
Pour réserver, contactez-moi par téléphone :
Katherine J. Dara, 06 75 13 42 56

Stage Théâtre

Le théâtre du Barouf propose un stage Théâtre à Villiers-sous-Grez pour les enfants à partir de 7 ans et les adolescents, du 28 août au 1er septembre 2011 de 14h à 18h. Une présentation de fin de stage aura lieu le 1er septembre à 20h30
Prix du stage 75 euros
Intervenants :
Guillaume Chapet
Héloïse Guillot
06 82 16 44 68

Fête nationale du 14 juillet 2011

Un repas champêtre est organisé au foyer rural J.L. Garban à Villiers-sous-Grez à partir de 12h00.
Prix du repas 12 euros pour les adultes et 8 euros pour les enfants.
Réservations jusqu'au 11 juillet auprès de :
Madame PERMANYER au 01.60.71.98.18
Madame LARCHEVEQUE au 01.64.24.27.85
Madame COLAS Nati au 01.64.24.26.92

Nos joies nos peines

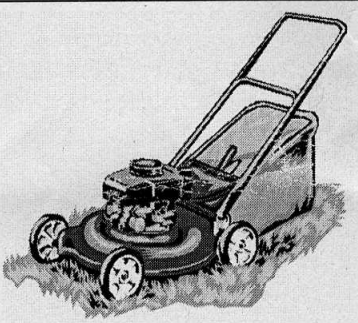
Mariage à Villiers
William LEPAISANT et Laëtitia HUBERT le 28 mai 2011

Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

Pour rappel ...

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc peuvent être effectués :
les jours ouvrables de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h
les **dimanche et jours fériés** de 10 h à 12 h

Le Conseil municipal



Cartes de car : urgent !

Pour la prochaine entrée scolaire, tous les élèves, de la maternelle au lycée devront être titulaires d'une carte pour pouvoir utiliser les transports scolaires. Pour obtenir cette carte, il faut venir retirer un formulaire en mairie, le remplir et le renvoyer avec un chèque de 12 € pour frais de dossier.
Les collégiens et les lycéens doivent adresser formulaire et chèque aux « Cars bleus » avant le 11 juillet, pour les enfants de maternelle et d'élémentaire, c'est au Conseil général avant le 15 juillet.

Michèle et Philippe Ferré sont heureux de vous faire part de la naissance de leur petit-fils Alec né le 27 février 2011 à Amsterdam chez Géraldine (leur fille) et Tycho Klitsee (leur gendre).

Agenda

Conseil Municipal

01/09 Réunion du conseil

Pratique

29/06 Collecte sélective
13/07 Collecte sélective
27/07 Collecte sélective
10/08 Collecte sélective
24/08 Collecte sélective
07/09 Collecte sélective

Recréatif

02-03/07 Concours d'endurance équestre
14/07 Repas Champêtre - Municipalité et Amicale Villaronne
28/08 Brocante - Les Aînés de Villiers
24/09 Fête de l'automne - Amicale villaronne

HORAIRES DE LA MAIRIE
Lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h00
samedi de 9h00 à 12h00

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE
- mercredi de 10h30 à 12h30
- jeudi de 9 h à 10h et de 16h30 à 18h30
- samedi de 17 h à 19 h

vacances scolaires : mercredi de 10h à 12h

TRANSPORTS DE LA MAIRIE

Nemours, marché 4 €
tous les **mercredis**
départ «centre» 8h50
retour 11h00
1er et 3e samedi
départ «centre» 9h40
retour 10h50

Villiers-en-Bière, Carrefour
4e jeudi 8 €
départ «centre» 10h00
retour 14h00

BUS POUR FONTAINEBLEAU

le **vendredi**
départ «centre» 9h00
«Croix-Lambert» 9h05
retour Villiers 11h45